

L'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHES :

un processus objectif, attentif et multi-partenarial



DEMANDES DES PARENTS

Les parents font une demande d'inscription via le guichet unique. Les besoins exprimés (jours, heures, crèches souhaitées,...) sont recensés dans un dossier de demande de place en crèche.

Dossier 1

du lun. au ven. de 8h30 à 18h30

Dossier 2

lun. mar. jeu. ven. de 9h30 à 17h

Dossier 3

mar. jeu. de 8h30 à 18h30

Certains dossiers nécessitent des informations complémentaires. Les parents peuvent donc être rappelés pour donner de plus amples informations. Cet appel ne vaut pas attribution de place.

PLACES DISPONIBLES

Chaque crèche établit la liste des places disponibles selon les critères suivants :

Horaires de la crèche

Nombre de places libres

Équilibre des tranches d'âge

Mixité sociale

Taux d'encadrement

SITUATIONS PRIORITAIRES

La Ville de Nantes et ses partenaires des crèches associatives portent une attention particulière aux situations prioritaires.

enfants orientés par le pôle médical : enfant ou parent en situation de handicap, enfant ou parent atteint de troubles sérieux de la santé, accueil prévention

familles à faibles revenus

famille monoparentale

les demandes permettant aux parents d'accéder à un emploi ou à une formation

fratrie (pour un accueil simultané de 6 mois minimum)

LA COMMISSION MUNICIPALE D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHES

La commission d'attribution se réunit quatre fois dans l'année pour échanger et valider les listes d'attribution.

Responsable du service accueil petite enfance

Responsables du territoire

Élue déléguée à la petite enfance

Responsable du guichet unique

2 élus de la majorité

Chaque dossier est traité de manière anonyme

Directeur / Directrice petite enfance de la Ville de Nantes

Responsables des crèches

Animatrices des relais accueil petite enfance

Médecin du pôle médical de la petite enfance

2 élus de l'opposition

SON RÔLE

Échanges sur les situations prioritaires pour s'assurer que des solutions pérennes ou d'urgence ont été trouvées.

Études des listes d'attribution. Chaque dossier est anonymisé et **argumenté**.

Certains dossiers nécessitent **des arbitrages** en séance ou de nouveaux échanges avec les crèches associatives pour trouver une solution d'accueil.

LE SAVIEZ-VOUS ?

*Certaines crèches associatives appliquent des critères spécifiques comme les horaires atypiques et le bilinguisme par exemple.

** Les professionnels du Relais Accueil Petite Enfance sont à votre écoute pour vous accompagner dans la recherche d'une solution d'accueil pour votre enfant.